

TOURISME
Un nouvel espace muséographique à Carrouges cet été

Donner une nouvelle cohérence à la mise en valeur des ressources naturelles et des pratiques humaines sur le territoire, privilégier l'accueil et l'information du public : telles sont les motivations du Parc naturel régional Normandie-Maine. Cet espace muséographique est destiné à mettre en scène la nature, le patrimoine bâti ainsi que les activités humaines. Coût total du projet : 1 211 000 € (HT), avec les participations de l'Union Européenne (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole), de l'Etat, la DIREN de Basse-Normandie, les régions Basse-Normandie et Pays de la Loire, l'ADEME et les Conseils généraux de l'Orne, la Manche, la Mayenne et la Sarthe.

Contact : 02 33 81 75 75.



INITIATIVE
Trois communes ornaïses primées pour leurs initiatives

Les trophées 2007 des Collectivités ont récompensé les initiatives de trois communes ornaïses : La Ferté-Macé pour avoir créé une classe passerelle destinée à favoriser l'accueil des enfants de moins de deux ans. La commune de Chanu a été mise à l'honneur pour avoir développé la filière du bois déchiqueté, protectrice de l'environnement. Le prix « Coup de cœur » revient à Bailleul « Pays des cerises » pour son initiative de distribuer un cerisier à chaque habitant.

VILLES MOYENNES
Un site sur la démocratie participative

La Fédération des maires des villes moyennes et plusieurs organismes publics viennent d'ouvrir un site Internet concernant la démocratie participative. Sont notamment proposées des fiches sur des expériences concrètes, en particulier à La Roche-sur-Yon, dans le pays d'Angers et au syndicat mixte de maîtrise des déchets des Chatelets autour de St Brieuc. Sont présentés aussi les différents concepts autour de la démocratie participative, la méthode à suivre et de nombreuses références juridiques et bibliographiques.

www.participation-locale.fr

SANTE
Nouveau portail sur la santé, l'environnement et le travail

Un nouveau portail dédié à l'information sur l'environnement et la santé au travail vient d'ouvrir. Il donne accès à une sélection d'informations validées et actualisées renvoyant à l'aide de liens aux principales sources scientifiques et techniques. Destiné au grand public, ce site contient près de 2 500 liens.

www.sante-environnement-travail.fr

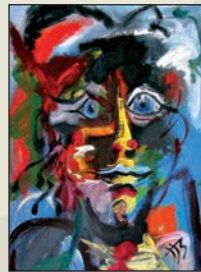
INNOVATIONS EUROPEENNES
Appel à candidatures pour le prix Territoria 2007

L'Observatoire national de la vie publique locale lance un appel à candidatures pour le prix Territoria 2007 sur le thème des innovations européennes. Ce prix récompense les initiatives des fonctionnaires et des élus des villes, départements et régions dans les domaines de la vie locale : environnement, communication, culture, démocratie, santé, nouvelles technologies, sport... Les projets sont retenus pour leur caractère novateur, leur capacité à être transposés et leur bonne utilisation des deniers publics. La date limite d'inscription est fixée au 13 juillet 2007.

Agenda

Alençon
→ 22 et 23 juin
Rencontres ornaïses du cinéma (cinéma Normandy)
Tout le programme sur www.cinerencontres-orne.fr
Tél : 02 33 80 48 90.

Alençon
(Hôtel du Département, bâtiment Lyautey)
→ Du 29 mai au 20 juillet
Exposition des œuvres de Balias, Création conditionnée.
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi 17h). Tél : 02 33 81 60 00, poste 1209.



Mortagne-au-Perche (Carré du Perche)
→ 7, 8 et 9 septembre
3^{ème} week-end régional des énergies renouvelables - Salon éco-habitat du Perche

L'association GRAINE Basse-Normandie (réseau régional d'éducation à l'environnement) et le Parc naturel régional du Perche proposent de comprendre les enjeux des énergies renouvelables et les applications possibles dans l'habitat, en présence d'une quarantaine d'exposants et d'intervenants (artisans, installateurs, fabricants et associations spécialisées).

Entrée gratuite.
Au programme notamment :
• Le 7 septembre à 20h30 : conférence inaugurale de Didier Lenoir, président du Comité de Liaison Energies Renouvelables, sur le lien entre « gaz à effet de serre et habitat ».
• Le 8 septembre, à partir de 14 h : conférence sur « l'auto-construction », théâtre forum sur « l'habitat écologique ».
A 20h30, table ronde sur « l'éco-construction en Basse-Normandie ».
• 9 septembre : contes sur les énergies renouvelables, intervention sur les « métiers de l'éco-construction ».
Renseignements : 02 31 95 30 64.
E-mail : grainebn@altern.fr

TERRITOIRES
en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Les nouveautés présentées dans cette lettre nous le rappellent : les modalités techniques qui régissent la vie de nos collectivités ne sont pas gravées dans le marbre. Elles sont modifiées au gré des changements législatifs mais aussi des évolutions induites par nos partenaires sur le terrain. Parmi ces partenaires de premier rang, les agences de l'eau modifient aujourd'hui leur politique d'aide aux collectivités en matière d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement. Les conséquences financières de ce nouveau programme lié aux directives communautaires seront importantes pour certaines collectivités ornaïses, en matière d'assainissement collectif notamment. Bien que ce domaine ne relève pas de sa compétence, le Conseil général de l'Orne apporte, de longue date déjà, son soutien aux collectivités locales par une politique d'aide soutenue. Cette politique et ses composantes ont évolué elles aussi depuis le 1^{er} avril dernier. Les modalités changent mais l'esprit, lui, demeure : partager l'effort et tout mettre en œuvre pour continuer à accompagner les collectivités dans leurs projets. Moyens et méthode à l'appui.



en avant

Assainissement
Une nouvelle politique départementale d'assainissement des eaux usées domestiques

Depuis le 1^{er} avril 2007, le Département a adopté une nouvelle politique d'aide pour le financement des travaux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement des eaux usées domestiques.

A lire en pages 2 à 4.

■ **Pierre Le Ray** est le nouveau directeur de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Orne. / **Guillaume Barny**, 28 ans, est le nouveau directeur de l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon. Ancien collaborateur du Comité départemental du tourisme de la Sarthe, il succède à Franck Avice. / **Séverine David** sera la nouvelle directrice de l'UNSS dans l'Orne à la prochaine rentrée. Elle succèdera à Jacques Dugué. / **Nathalie Mézange** est la nouvelle présidente de Familles rurales de Vimoutiers. / **Jean-Pierre Rolland** est le nouveau maire de Belfonds. ■



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr

www.cg61.fr • www.orne.fr



Assainissement

Une nouvelle politique départementale d'assainissement des eaux usées domestiques

Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement des équipements en matière d'assainissement des eaux usées domestiques, telle est la volonté du Conseil général. Une nouvelle politique est mise en place depuis le 1^{er} avril dernier.

Explicite

Gros plan sur le nouveau dispositif

• Le principe

Le Conseil général, qui finance avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne les investissements des collectivités ornaïses, en matière d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement des eaux usées domestiques, a modifié sa politique d'aide. Les nouveaux règlements d'intervention financière sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007.

• Les objectifs du Département

En matière d'alimentation en eau :

- Améliorer qualitativement et quantitativement la ressource en eau par la réalisation d'interconnexion et la création de ressources complémentaires.
- Garantir la sécurité de l'approvisionnement
- Mettre à jour le schéma départemental d'alimentation en eau.

En matière d'assainissement :

- Adopter un schéma départemental d'assainissement.
- Favoriser la réalisation des premiers équipements en assainissement des communes rurales conformément aux zonages d'assainissement.
- Permettre la réhabilitation des stations d'épuration visées par les directives communautaires.
- Apporter un appui technique et administratif aux collectivités en matière d'assainissement collectif et non collectif.

• Le contexte

Dans le cadre de leur 9^e programme d'intervention financière (2007-2012), qui s'inscrit dans la droite ligne des directives communautaires, les agences de l'eau ont modifié leurs modalités d'aides aux collectivités. Pour faire face à une croissance des



demandes de financement, elles se caractérisent par une baisse significative de leur niveau d'intervention. En particulier, les investissements des petites communes rurales devraient être considérés comme non prioritaires face à ceux des communes plus importantes, pour lesquelles la France est menacée de sanctions pécuniaires pour non-respect des directives communautaires en matière d'épuration.



SUR LE TERRAIN

Objectif : amortir au mieux les investissements

Quelles sont les conséquences de la modification des taux d'aide sur les projets d'assainissement de certaines communes ornaïses ? Aperçu à Courcerault et à Forges.



• **La commune de Courcerault** (175 habitants) est directement concernée par la nouvelle politique en matière d'aides pour le financement des travaux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement des eaux usées domestiques. Pour l'assainissement collectif de l'ensemble du bourg, la municipalité prévoit, pour la fin de l'année, la construction d'une station d'épuration à roseaux et la construction d'un réseau pour 63 habitations pour l'assainissement des eaux usées domestiques. Montant total du projet : environ 500 000 € HT. Le maire, Pierre Leveau, constate que « *compte tenu des nouvelles conditions d'aide, le coût de l'eau assainie au m³ va augmenter de 3 à 4 €.* Nous supportons des coûts trop importants par rapport au nombre d'habitants à la différence de villes plus importantes, qui peuvent amortir les coûts plus facilement ».

• **A Forges**, le projet d'assainissement collectif du bourg concerne une cinquantaine d'habitations : « *Heureusement que nous n'avions pas prévu de construire une station d'épuration au sein de la commune. Cela aurait considérablement alourdi le coût total du projet. La commune sera reliée à la station d'épuration de Radon, dans l'objectif d'amortir les frais* », explique le maire Jean-Pierre Bélier.



PASCAL GAHÉRY,
RESPONSABLE DU BUREAU DE L'ÉQUIPEMENT RURAL AU SERVICE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AGRICULTURE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Concrètement, quel est le rôle du bureau de l'équipement rural auprès des collectivités en ce qui concerne les travaux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement des eaux usées domestiques ?

Nous avons deux missions principales. La première consiste à proposer, chaque année, en partenariat avec les agences de l'eau, les maîtres

TÉMOIGNAGE

« Une politique d'aide soutenue aux collectivités locales »



JACKIE LEGAULT,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,
CONSEILLER GÉNÉRAL DE LONGNY-AU-PERCHE

Pourquoi le Département a-t-il modifié ses taux de subventions pour le financement des travaux d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et d'assainissement des eaux usées domestiques ?

Les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne, dans le cadre de leur nouveau programme, ont décidé d'appliquer une nouvelle politique d'aide aux collectivités en matière d'eau potable et d'assainissement, et ceci, dès 2007. Prenant en compte ces nouvelles données, le Conseil général a dû modifier son intervention tant au niveau des taux que sur la nature des travaux pour tenir compte de la solidarité à avoir entre les territoires composés des deux Agences et rester dans les enveloppes budgétaires qui sont les siennes.

Quelles sont les conséquences directes de cette modification des taux ?

En matière d'assainissement collectif, certains projets ne pourront sans doute se réaliser. Dans le cadre de leur 9^e programme, les agences de l'eau prévoient la possibilité de conclure un contrat dans lequel certains investissements pourraient bénéficier d'un financement prioritaire de l'agence, s'ils présentent un intérêt significatif pour le milieu naturel. Il est à souhaiter qu'un tel contrat puisse être mis en œuvre au moins cette année sur le secteur de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Quel est le rôle du Conseil général en matière d'assainissement et d'alimentation en eau potable ?

Bien que ce ne soit pas de sa compétence, le Conseil général de l'Orne a une politique d'aide soutenue aux collectivités locales en matière de travaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable. Elle se décline en plusieurs parties, tout d'abord en matière d'aide financière sous forme de subvention pour les travaux de construction de réseaux d'assainissement, de station d'épuration, d'eau potable. Ensuite, il est acteur et principal financeur du Syndicat départemental de l'eau qui est lui-même maître d'ouvrage en matière de ressource en eau (forages et prises d'eau en rivière).

Grâce à l'action du Conseil général, la majorité des communes du Département est dotée d'un plan d'assainissement. Sa forte participation financière au fonctionnement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) permet aux communes de bénéficier d'un service d'assistance efficace tant pour l'exploitation de leurs stations d'épuration que pour la mise en place des Services publics d'assainissement non collectif.

POINT DE VUE

« Programmer les aides et conseiller les petites collectivités »

d'œuvre, publics et privés, la programmation des aides financières du Conseil général, afin de permettre aux collectivités de réaliser leurs investissements. Le bureau équipement rural instruit les demandes de subvention émanant des collectivités ornaïses. Après une vérification technique et réglementaire du dossier, en relation avec le Service de la Ressource en Eau et du Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) du Conseil général, une inscription dans une année de programme est proposée selon le montant des

crédits alloués à ce domaine par l'Assemblée départementale. La seconde mission consiste en un rôle de conseil, réglementaire, auprès des petites collectivités ornaïses qui souhaitent avoir des informations sur les modalités de réalisation de leur projet de travaux d'assainissement collectif et ultérieurement la mise en œuvre du service d'assainissement (règlement de service, obligations de raccordement, taxe de raccordement, redevance d'assainissement...).

Gros plan sur l'attribution des aides



POUR MÉMOIRE

L'organisation territoriale dans l'Orne

Le territoire de l'Orne est réparti entre deux agences de l'eau :

- Loire-Bretagne : 232 communes représentant 141 931 habitants (Insee 1999).
- Seine-Normandie : 273 communes représentant 150 406 habitants (Insee 1999).

La répartition du territoire entre agences s'effectue pour l'heure au niveau cantonal.

Un nouveau découpage entrera en application au début de l'année 2008, réalisé à l'échelle communale. Certaines communes vont donc

changer d'agence de référence et voir ainsi leurs modalités d'aides évoluer significativement (à la baisse ou à la hausse).

Par ailleurs, l'agence Seine-Normandie a établi un zonage de communes en trois secteurs selon le niveau d'amélioration à atteindre. Les communes ornaïses dépendant de Seine-Normandie sont concernées par deux zonages différents, générant une variation dans les redevances à verser mais également dans les subventions à percevoir.

Les nouveaux niveaux de subventions

Alimentation en eau destinée à la consommation humaine

Travaux du schéma départemental :

- *Bénéficiaires* : communes et leurs groupements, y compris les communes urbaines.
- *Taux de subvention* :
30 % du montant H.T des travaux.

Autres travaux - Etudes :

- *Bénéficiaires* : communes et leurs groupements, à l'exclusion des communes définies comme urbaines : L'Aigle, Alençon, Argentan, Damigny, Condé-sur-Sarthe, La Ferté-Macé, Mortagne-au-Perche, St Georges-des-Groseillers, St Germain-du-Corbéis.

> Travaux contribuant à l'amélioration de la qualité de l'eau brute :

20 % du coût H.T. des travaux

> Etudes de diagnostic des réseaux d'eau potable et travaux de recherche de fuite :

20 % du coût H.T. du projet

- > **Travaux inopinés** (extensions diverses pour desservir un bâti ancien, renforcements liés aux travaux structurants, réhabilitations de château d'eau pour les travaux concernant le stockage de l'eau, déplacements de conduite nécessités par une modernisation de route départementale) :

20 % du coût H.T. des travaux.
La dépense subventionnable est plafonnée à 40 000 € H.T.

Travaux non éligibles :

Les travaux d'extension de réseau pour desservir des parcelles à lotir, travaux de renouvellement de canalisation, renforcement hors restructuration liée au schéma.

Assainissement des eaux usées domestiques

- *Bénéficiaires* : communes et leurs groupements, à l'exclusion des communes définies comme urbaines : L'Aigle, Alençon, Argentan, Damigny, Condé-sur-Sarthe, La Ferté-Macé, Mortagne-au-Perche, St Georges-des-Groseillers, St Germain-du-Corbéis

Etudes :

> Etudes de diagnostic de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques :

20 % du montant H.T. de l'étude,

> Etudes de diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif :

20 % du montant H.T. de l'étude.
Cette politique prendra fin le 31 décembre 2007.

> Etudes préalables à l'épandage des boues de station s'épuration existantes :

20 % du montant H.T. de l'étude.
Cette politique prendra fin le 31 décembre 2007.



Travaux :

> Station d'épuration :

Construction (1^{er} investissement)

Les aides du Département sont prévues pour que les taux globaux (Agence de l'eau, Conseil général de l'Orne) soient égaux :

- zone Loire Bretagne : 60 % ;
- zone Seine Normandie : 70 %.

Reconstruction, modernisation

Les aides du Département sont prévues pour que les taux globaux (Agence de l'eau, Conseil général de l'Orne) soient égaux :

- zone Loire-Bretagne : 55 % ;
- zone Seine-Normandie : 65 %.

> Réseaux d'assainissement :

Construction (1^{er} investissement)

Les aides du Département sont prévues pour que les taux globaux (Agence de l'eau, Conseil général de l'Orne) soient égaux

- zone Loire-Bretagne : 50 % ;
- zone Seine-Normandie : 60 %.

Le montant de la dépense subventionnable par le Conseil général sera plafonné à 8 000 € par habitation existante à assainir.

Extension de réseaux :

Les aides du Département sont prévues pour que les taux globaux (Agence de l'eau, Conseil général de l'Orne) soient égaux :

- zone Loire Bretagne : 40 % ;
- zone Seine Normandie : 50 %.

Le montant de la dépense subventionnable par le Conseil général sera plafonné à 6 000 € par habitation existante à assainir

> Assainissement non collectif :

Travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif identifiés « points noirs » selon la décision du Conseil général (11 juin 2004) du 10% du coût des travaux H.T.

> Travaux inopinés :

Extensions diverses pour desservir du bâti ancien, Installation de télésurveillance
20 % du coût des travaux H.T.
La dépense subventionnable sera plafonnée à 40 000 € H.T.